



Fiche d'inscription école publique « Jean de la Fontaine »
Année scolaire 202...../202.....

ÉLÈVE

Nom :Prénom(s) :Sexe : M / F

Né(e) le :/...../.....à.....

Demande d'inscription en classe de :

RESPONSABLE(S) LEGAUX

Mère : Autorité parentale Oui Non

Nom de jeune fille :

Nom marital (nom d'usage) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :

Père : Autorité parentale Oui Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :



Autre responsable légal : Autorité parentale Oui Non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :

RESTAURANT SCOLAIRE : Oui Non

Si oui, pensez à compléter le dossier d'inscription

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone...)

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Saint-Biez-en-Belin, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but : d'inscrire votre enfant à l'Ecole « Jean de la Fontaine » Ces données recueillies sont nécessaires pour assurer la bonne gestion du service concerné. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et à la direction de l'école.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@saint-biez-en-belin.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, la commune de Saint-Biez-en-Belin peut être amenée à diffuser sur ses supports de communication (bulletin municipal - site internet -etc.) des photos/vidéos sur lesquels pourraient apparaître votre enfant.

Dans le respect de la réglementation sur le droit à l'image, la commune doit recueillir votre consentement express concernant la prise et la diffusion de ces photos/vidéos

Merci donc de bien vouloir compléter le paragraphe ci-dessous :

Je soussigné,

Nom.....

Prénom

Autorise à titre gracieux la Mairie de Saint-Biez-en-Belin à diffuser, sur tout support de communication communal (ex : bulletin communal, site internet, etc.), la(les) photographies/vidéos sur laquelle (lesquelles) mon enfant est susceptible de figurer dans le cadre des activités de l'école (et uniquement dans ce cadre).

Je reconnais s avoir pris connaissance de toutes ces informations sur le droit à l'image et le traitement par la commune de Saint-Biez-en-Belin, des Données à Caractère Personnel me concernant qu'elle détient, y compris les images, et en accepte les termes.

Fait à, le


Signature :

Inscription des élèves : Une compétence du Maire

Les responsables de l'enfant doivent se présenter à la Mairie pour le faire inscrire à l'école « Jean de la Fontaine ».

Le Maire délivre un certificat d'inscription.

L'admission : Une compétence de la direction de l'école

Une fois l'inscription acceptée en Mairie, prendre rendez-vous avec la direction de l'école « Jean de la Fontaine » ( 02 43 42 13 57), qui procède, sur rendez-vous et selon les disponibilités, à l'admission de l'élève.

La direction de l'école procède à l'admission de l'élève sur présentation :

- Du certificat d'inscription délivré par le Maire
- Du carnet de vaccination